

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 septembre 2020

L'an 2020 et le mercredi 30 septembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur THOMAS Didier, Président

Présents : THOMAS Didier Président, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, BALLOT Joël, DIVIEN Jérémy, GOUSSARD Pascal

Absents :
BELTOISE Antony qui a donné pouvoir à M. THOMAS Didier

Secrétaire :
LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 7
- Présents : 6
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage : 22/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification

Objet des délibérations

- Déplacement exceptionnel du lieu de réunion
- Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du Volet 3 : Fond d'aide à l'équipement, pour la réhabilitation du réseau d'eau
- Mise à jour du Tableau des Effectifs et Création d'un poste pour accroissement d'activité

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

SIAEP2020-13 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil du Syndicat à titre exceptionnel.

Monsieur le Président déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Syndical en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce, contiguë au lieu de réunion habituel, située au 2 rue de la Mairie ;

Il précise que cette salle est adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical, décide de fixer le lieu de la réunion du Conseil du Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville en salle polyvalente, située 2 rue de la Mairie, 45480 Charmont-en-Beauce.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

La séance du Conseil s'ouvre Salle Polyvalente, 2 Rue de la Mairie, Charmont-en-Beauce.

SIAEP2020-14 : Réhabilitation du réseau d'eau potable – Liaison bourg de Charmont - Entrée Nord d'Armeville - Entrée Sud de Judainville

Monsieur le Président expose le projet suivant éligible au Volet 3 Projets d'intérêt communal ouvert à ses groupements :

Réhabilitation du réseau d'eau potable – Liaison bourg de Charmont - Entrée Nord d'Armeville - Entrée Sud de Judainville

Les travaux envisagés sont à effectuer entre le bourg Charmont et l'entrée Nord du Hameau d'Armeville et l'entrée Sud de Judainville ;

La mission confiée au prestataire BET LEGRAND comprend les éléments AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR,

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

158 700€ HT, soit 190 440€ TTC selon les détails d'un devis quantitatif et estimatif global de travaux de 151 500,00€ HT, et, 7200€ HT de frais de maîtrise d'œuvre et imprévus.

Monsieur le Président rappelle que ce projet structurant est nécessaire au vu de l'état actuel du réseau d'eau datant de 1926.

Le réseau actuel dessert de nouvelles constructions, notamment sur le Hameau de Judainville.

Un manque de pression a pu être constaté par les usagers de ce Hameau en diverses périodes de l'année et depuis la construction de trois nouvelles habitations.

Le conseil du Syndicat, après en avoir délibéré :

Monsieur le Président est habilité à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Volet 3 : Projets d'intérêt communal ouvert à ses groupements, de 63 480€ représentant 40% du montant HT du projet et charge Monsieur le Président de toutes les formalités.

Le Conseil du Syndicat donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour établir et signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-15 : Mise à jour du Tableau des effectifs

Le Conseil Syndical fixe le tableau des effectifs du S.I.A.E.P ainsi qu'il suit et conformément au tableau des emplois permanents :

Emplois permanents :

-Adjoint administratif principal de 2e classe – 2,50/35e

-Agent de maîtrise – 3,00/35e

Emplois non permanents :

-1 emploi d'adjoint technique Territorial de 2e classe – 3,00/35e

Poste occupé par Contrat à durée Déterminée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget.

Mandat est donné à Monsieur le Président afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-16 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président déclare qu'en prévision d'un surcroît de travail dû à des mouvements de personnel, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022.

Qu'il peut être fait appel à du personnel non permanent en application de l'article 3,1°, relatif au recrutement pour accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une période de dix-huit mois consécutifs.

Le Conseil du Syndicat, après en avoir délibéré :

Décide de créer un emploi à temps non complet, à raison de 3h hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent Technique, correspondant au grade d'adjoint technique de 2^e classe, de catégorie C.

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoints Techniques.

Questions diverses :

Aménagements Chemin Saint-Jacques / Bourg de Charmont :

Monsieur le Président déclare que 3 certificats d'urbanisme (CU) opérationnels ont été déposés en Mairie concernant les parcelles de terrain situés sur la zone constructible du Chemin Saint-Jacques, bourg de Charmont.

Il s'agit des CUb :

- 04508020N0013 du 04 août 2020 concernant la parcelle YA 33,
- 04508020N0008 du 3 juillet 2020, concernant la parcelle YA 33,
- 04508020N0012 du 3 juillet 2020, concernant la parcelle YA 32,

Le Syndicat, en tant que gestionnaire des réseaux d'eau, n'a pas été consulté sur ces CU.

Le budget du Syndicat n'intègre pas de travaux potentiels sur ces parcelles.

En conséquence, le Syndicat ne se prononce pas sur ces affaires et ne pourra donner un avis que lors d'une nouvelle réunion de Conseil Syndical.

Renouvellement des compteurs et bornes compteurs :

Un planning de remplacement sera mis en œuvre en fonction du Budget 2020 alloué en la matière.

Goudronnage suite aux travaux et bouche à clé (Cimetière de Charmont):

Les travaux vont être réalisés courant du mois d'octobre.

La bouche à clé du cimetière va être remblayée au béton de tranchée.

Recouvrement et impayés :

Un état des recouvrements des impayés demandé au Trésor Public est présenté.

Un suivi des recouvrements sera présenté lors de chaque réunion de Conseil.

La séance est levée à 21h20



A Charmont-en-Beauce,
le 12 OCT. 2020
Le Président,
THOMAS Didier